

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GASTINES DU 12 MAI 2025

Convocation du 7 mai 2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le lundi douze mai à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de Gastines, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie de Gastines en séance publique sous la présidence de Mr Christian BERSON, Maire.

Nombre de Membres :

En exercice	10
Quorum	6
Présents	10
Absents	0

Présents : Mr Christian BERSON, Mme Elisabeth JEANDEL, Mme Angélique GICQUEL, Mr Pascal BRETON, Mr David FURON, Mme Christiane CHERRUAU, Mr Michel DEVY, Mr Francis GRENIER, Mr Jean-Claude MORILLON, Mr Hubert LOUAISIL.

Mme Elisabeth JEANDEL a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1- Rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes du Pays de Craon
- 2- Demande de subvention des restos du cœur 35
- 3- Loyer du logement communal
- 4- Tour de France 2025
- 5- Elections municipales 2026

N° 15/2025

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes du Pays de Craon.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,
Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

N° 16/2025

DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTOS DU CŒUR D'ILLE ET VILAINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention reçue par les Restos du cœur d'Ille et Vilaine. En 2024, l'association a distribué l'équivalent de 400 repas en faveur des habitants de Gastines.
Afin d'équilibrer son budget, l'association demande une subvention de 300 € pour l'année 2025.
Monsieur le Maire rappelle que la commune verse déjà une aide financière à la Banque Alimentaire du territoire par le biais de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de verser une subvention de 50 € à l'association les Restos du cœur d'Ille et Vilaine pour l'année 2025.
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

N° 17/2025

FIXATION DU LOYER MENSUEL POUR LE LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal sera libéré au plus tard le 9 juin 2025, une fois que l'ancien locataire aura récupéré ses affaires.
Il propose de réévaluer le montant du loyer à 390 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer le montant du loyer à 390 € par mois à compter de la remise en location.

TOUR DE FRANCE 2025

Le comité des fêtes et le conseil municipal s'associent pour organiser un repas convivial le samedi 12 juillet 2025, à l'occasion du passage du Tour de France. Tous les habitants de Gastines seront conviés par courrier.

Informations diverses

Elections municipales 2026 : tour de table pour savoir qui envisage de se représenter.
Achat de la maison de Mme Vengeant : signature de l'acte notarié le 23 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire déclare la séance close à 21 heures 50 minutes.

Le secrétaire de séance